

# Objectifs et instruments du mécénat de recherche de la Banque de France

S. Avouyi-Dovi et G. [Horny](#)

*La Banque de France mène une politique de mécénat pour la recherche via des partenariats et l'action de sa Fondation. Les partenariats sont des collaborations avec des institutions de recherche françaises tandis que la Fondation favorise les travaux de recherche par l'octroi de bourses ou divers prix à des chercheurs en France ou à l'étranger. En quoi consiste le mécénat de la Banque de France ?*



## Pourquoi un mécénat de recherche dans une banque centrale?

La conduite de travaux de recherche fait partie intégrante des activités de banque centrale. Les chercheurs alimentent les réflexions des autorités à l'aide de leurs travaux et fournissent ainsi une aide précieuse à la décision. Ils apportent par ailleurs un éclairage scientifique aux débats, par exemple en structurant formellement les différents arguments qui peuvent être opposés ou en mettant en place des outils robustes d'analyse et d'évaluation. Ainsi, ils permettent d'asseoir la position d'une banque centrale, d'accroître son influence auprès de ses pairs, des universitaires et des experts tout en éclairant le débat public.

Il n'est ni possible ni souhaitable que les banques centrales engagent seules des travaux de recherche sur tous les sujets potentiellement pertinents dans leurs domaines d'intérêt. De ce fait, le mécénat peut apporter une réponse adaptée aux besoins des banques centrales

dans leurs stratégies de recherche. En soutenant les travaux axés sur les centres d'intérêt d'une banque centrale et en lui permettant de tisser des liens étroits avec les équipes et établissements d'excellence, le mécénat entraîne un gain de temps et une rationalisation de moyens à divers niveaux (partage de connaissances, de faits stylisés, de méthodes, etc.). En favorisant de surcroît les échanges entre chercheurs de différents horizons, le mécénat de recherche permet de créer des synergies entre experts. C'est pourquoi plusieurs banques centrales, notamment européennes, ont engagé des actions de mécénat. C'est le cas de la Bundesbank via la *Stiftung Geld und Währung*, ou de la Banco de España via le *Center for Monetary and Financial Studies*, ou encore de la Banca d'Italia via l'*Einaudi Institute for Economics and Finance*.

## Quels instruments pour la stratégie de mécénat à la Banque de France ?

La politique de mécénat de recherche de la Banque de France est à la fois portée par :

- la [Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire, créée en 1995](#), qui favorise les travaux de recherche par l'octroi de bourses de recherche ou divers prix (jeunes chercheurs, etc.), par l'invitation de chercheurs de renommée, ou encore par l'organisation de conférences et séminaires et l'apport d'aides ponctuelles à des organismes de recherche ;
- les partenariats qui assurent des collaborations avec des institutions de recherche françaises de haut niveau : ainsi, un partenariat a été signé en 2008 avec l'École d'Économie de Toulouse (TSE) puis un an plus tard avec l'École d'Économie de Paris (PSE), et Science Po Paris ; en 2012, ce fut ensuite le tour de l'École d'Économie d'Aix Marseille (AMSE) en 2012 puis le Collège de France en 2017, etc.

Les actions de la Fondation ont en commun le principe de mise en concurrence des projets. Les soutiens accordés visent à soutenir les meilleurs projets ou à récompenser les chercheurs les plus méritants dans certaines tranches d'âge et spécialités. Pour ce faire, les bourses de recherche, les prix « Jeunes Chercheurs » en économie, les prix de thèse ou encore le programme de chercheurs invités sont octroyés à l'issue de processus de sélection fondés sur des appels d'offre et de mise en concurrence des candidatures. Le champ de ses actions s'est en outre élargi et diversifié au cours du temps. Ainsi, depuis 2015, elle soutient la mixité de genre et les jeunes chercheurs dans l'accès aux bourses de recherche, ou la coopération avec d'autres acteurs du mécénat ([l'Institut Louis Bachelier](#)).

Les partenariats visent à construire des ponts entre la Banque de France et le monde de la recherche universitaire. Ces partenaires ont développé, pour la plupart, des expertises reconnues sur des sujets en lien avec les missions d'une banque centrale. On peut citer en exemple les thématiques axées sur la macroéconomie monétaire, la stabilité financière, la macroéconomie internationale, ou encore l'évaluation des politiques publiques. Les actions menées dans ce cadre comprennent l'organisation de séminaires à thèmes, des remises de

prix ([prix BdF-TSE en économie monétaire et en finance](#)), le tutorat de chercheurs internes par des universitaires de renom, le détachement de chercheurs de la Banque de France auprès des partenaires ou encore l'organisation conjointe de conférences internationales.

### Fondation et partenariats : complémentaires ou substituables ?

Il n'existe pas de réelle dichotomie entre ces deux leviers de la politique de mécénat de recherche de la Banque de France. Ils sont à la fois substituables dans la conduite de certaines actions, et complémentaires dans la manière dont ils irriguent la communauté des chercheurs. Séminaires et conférences sont organisés tant dans le cadre de la Fondation que dans le cadre des partenariats ; il en est de même pour les remises de prix. Le canal par lequel sont organisés ces événements ne fait guère de différence pour la communauté des chercheurs.

Cependant, une première différence entre la Fondation et les partenariats tient à la gouvernance. La Fondation étant reconnue d'utilité publique depuis 1995, sa gouvernance est strictement encadrée afin d'assurer son ouverture sur la société civile et sur les pouvoirs publics. Ainsi, le ministère de l'économie et des finances et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche sont représentés au conseil d'administration de la Fondation. Le cadre réglementaire des partenariats offre plus de souplesse. Il permet, entre autres, de prendre en compte les spécificités des différents partenaires. De plus, le processus de renouvellement et de révision régulière des conventions de partenariats permet un pilotage au plus près les engagements respectifs des différentes parties.

Une deuxième différence entre la Fondation et les partenariats tient aux équipes ciblées. Le principe de mise en concurrence, qui sous-tend les actions de la Fondation, est à l'origine de son aura internationale. Toutefois, dans les faits, ceci a limité la capacité de la Fondation à soutenir activement la recherche en France. De ce point de vue, les actions des partenariats complètent celles de la Fondation.